## REPUBLIQUE DU BURUNDI



# CABINET DU PRESIDENT

LOI N°1/ 10 DU 10 MAI 2024 PORTANT RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N° E2910-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET POUR L'ACCES AU FINANCEMENT POUR L'IMPORTATION DES PRODUITS STRATEGIQUES, SIGNE A BUJUMBURA, LE 25 JANVIER 2024

# LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré;

L'Assemblée Nationale et le Sénat ayant adopté;

#### PROMULGUE:

Article 1: L'Accord de Don n° E2910-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement du projet pour l'accès au financement pour l'importation des produits stratégiques, signé à Bujumbura, le 25 janvier 2024, est ratifié.

Article 2: La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Gitega, le 10 mai 2024

Evariste NDAYISHIMIYE

PAR LE PRESIDENT, DELLA REPUBLIQUE,

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Domine BANYANKIMBONA

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



## CABINET DU PRESIDENT

INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE DON N° E2910-BI ENTRE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) RELATIF AU FINANCEMENT DU PROJET POUR L'ACCES AU FINANCEMENT POUR L'IMPORTATION DES PRODUITS STRATEGIQUES, SIGNE A BUJUMBURA, LE 25 JANVIER 2024

# Nous, Evariste NDAYISHIMIYE, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI,

Ayant vu et examiné l'Accord de Don n° E2910-BI entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) relatif au financement du projet pour l'accès au financement pour l'importation des produits stratégiques, signé à Bujumbura, le 25 janvier 2024 ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses dispositions conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Gitega, le 10 mai 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU ET SCENEE QU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,

LE MINISTRE DE LA JUSTICE

Domine BANYANKIMIBONA